



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 29 février 2016

Entretien Professionnel

Réductions d'ancienneté pour la catégorie B

Comme vous le savez déjà, le protocole PPCR (Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations), passé en force par la ministre de la fonction publique, prévoit, à terme pour l'ensemble des catégories, la fin de la cadence d'avancement accélérée en fonction de la manière de servir. Pour la catégorie B, il était question de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions dès 2016.

De ce fait, beaucoup de collègues s'interrogeaient sur l'intérêt de l'entretien d'évaluation, troublés par l'appel au boycott pour ce motif d'une autre organisation syndicale.

Il y a quelques jours, le syndicat était reçu en audience par Antoine MAGNANT, directeur des ressources humaines de la DGFIP. **FO-DGFIP** a évoqué de nombreux sujets concernant les personnels de toutes catégories et notamment la question des réductions d'ancienneté et des reclassements induits par la mise en œuvre de PPCR.

La Direction Générale nous a clairement indiqué par la voix du DRH que le nécessaire avait été fait pour qu'en 2016, l'attribution de réductions d'ancienneté pour la catégorie B soit encore possible.

Il n'y a donc rien de changé pour cette année. S'agissant de la suite, en l'absence de directives claires émanant de la Fonction Publique, la Direction Générale a été dans l'incapacité de nous préciser les modalités pour 2017 et après.

Affaire à suivre. FO-DGFIP sera vigilant.



Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !